



FICHE PEDAGOGIQUE

Module 2	La République en France
Séquence	3 : République et laïcité : loi de 1905
Matériels <ul style="list-style-type: none">➤ Tableau blanc➤ Feutres➤ Rétroprojecteur	Supports <ul style="list-style-type: none">➤ Livre : Histoire géographie éducation civique CAP, LAMBOLEY Catherine et al. Nathan technique 2010➤ Documents complémentaires (cf. copies jointes)
Objectifs pédagogiques <ul style="list-style-type: none">➤ Comprendre le contexte historique qui a donné naissance à la République en France : La Révolution Française de 1789, la déclaration des droits de l'homme et du citoyen➤ Comprendre le principe de la laïcité selon la loi de 1905	
Durée estimée	00h30

Situation C République et laïcité : la loi de 1905

Les républicains au pouvoir au début du xx^e siècle souhaitent réduire l'influence de l'Église dans la société car, selon eux, les curés et l'instruction religieuse maintiennent le peuple dans la soumission et l'ignorance. Ils visent surtout l'Église catholique, qui est la plus puissante et qui a longtemps été une alliée de la monarchie. La loi de 1905 prononce la séparation définitive des cultes (catholique, protestant, israélite) et de la République.

-> Comment la loi de 1905 a-t-elle fait de la laïcité un principe et une valeur de la République ?

1 La loi du 9 décembre 1905

ARTICLE PREMIER. – La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.

ART. 2. La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. En conséquence, à partir du 1^{er} janvier qui suivra la promulgation de la présente loi, seront supprimées des budgets de l'État, des départements et des communes, toutes dépenses relatives à l'exercice des cultes. [...]

ART. 3. Dès la promulgation de la présente loi, il sera procédé [...] à l'inventaire descriptif et estimatif :

1° Des biens mobiliers et immobiliers des établissements [religieux] ; [...]

ART. 30. [...] l'enseignement religieux ne peut être donné aux enfants âgés de six à treize ans, inscrits dans les écoles publiques, qu'en dehors des heures de classe.

ART. 35. Si un discours prononcé ou un écrit affiché ou distribué publiquement dans les lieux où s'exerce le culte contient une provocation directe à résister à l'exécution des lois ou aux actes légaux de l'autorité publique, ou s'il tend à soulever ou à armer une partie des citoyens contre les autres, le ministre du culte qui s'en sera rendu coupable sera puni d'un emprisonnement de trois mois à deux ans, sans préjudice des peines de la complicité, dans le cas où la provocation aurait été suivie d'une sédition, révolte ou guerre civile.

2 La séparation des Églises et de l'État vue par un caricaturiste



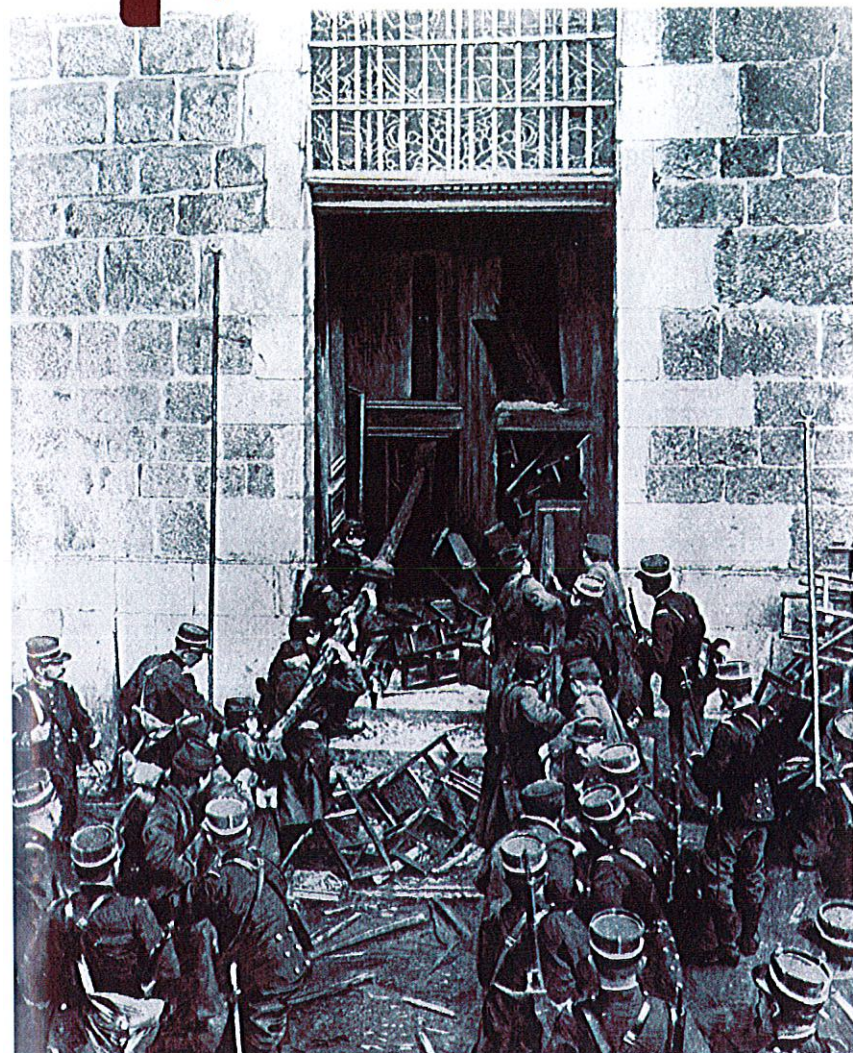
Inspiré par le souffle de Voltaire, philosophe des Lumières anticlérical, Émile Combes, chef du gouvernement, se prépare à trancher le lien qui unit le pape (l'Église) à la République.

Lithographie anonyme, 1904-1905, musée Jean Jaurès, Castres.

Qu'en pensez-vous ?

Qui finance les lieux
de culte aujourd'hui ?

3 Une conséquence immédiate de la loi : la querelle des inventaires



De nombreux incidents se déclenchent durant l'inventaire des biens ecclésiastiques, surtout dans les régions où la pratique religieuse catholique est encore forte. Ici, les forces de l'ordre sont obligées d'enfoncer la porte de l'église dont le curé a refusé de donner les clés.

Église d'Yssingaux, Haute-Loire, avril 1906.

4 Une autre réaction à la loi de 1905

Je suis, et tous les protestants avec moi, pour la laïcisation complète de l'État. L'État n'a pas, par fonction, à distribuer aux citoyens les vérités ou les erreurs de religion. [...] Ce qu'il distribue, c'est la justice, la liberté, le bien-être. La religion est affaire de conscience, l'affaire de la conscience individuelle. L'État n'a qu'à s'abstenir complètement de toute participation et de toute action dans le domaine religieux, et il a le droit et le devoir d'exiger en retour des Églises qu'elles ne se mêlent pas de vouloir le dominer, le façonner à leur gré.

Témoignage recueilli dans une enquête
du journal *Le Siècle*, 1905.

Mots-clés

Laïcité : indépendance et neutralité de l'État vis-à-vis des religions.

Culte : ensemble des rites et des pratiques religieuses.

Anticléricalisme : attitude opposée à l'influence du clergé dans la vie politique.

Mener l'étude

1. Quelles sont les conséquences de la loi de 1905 sur le fonctionnement des Églises et l'enseignement religieux ? (doc. 1, articles 2 et 30)
2. Quelle doit être l'attitude des Églises vis-à-vis de l'État ? (doc. 1, article 35 et doc. 4)
3. Analysez l'image. Quels personnages représentent l'Église et la République ? Cette illustration est-elle hostile ou favorable à la séparation ? Justifiez votre réponse. (doc. 2)

4. Comment certains catholiques marquent-ils leur refus d'accepter la loi de 1905 ? (docs 1 et 3)

Synthèse

Vous expliquerez à l'oral comment la loi de 1905 a fait de la laïcité en France un principe et une valeur de la République.

Pour ce faire, rappelez dans un premier temps les grands principes édictés par la loi, puis dans un second temps, évoquez les conséquences de cette loi sur les rapports entre l'État républicain et les Églises.

Exercice 1 Capacité Dater des faits importants

- Quand les femmes ont-elles obtenu le droit de vote en France ?
 - en 1944, après la Seconde Guerre mondiale
 - en 1848, lorsque le suffrage universel est proclamé
 - en 1958, sous la V^e République
- Depuis quand le président de la République est-il élu au suffrage universel ?
 - 1958, sous la V^e République
 - 1946, sous la IV^e République
 - 1962, sous la V^e République
- En quelle année la majorité passe-t-elle de 21 à 18 ans ?
 - 1944, après la Seconde Guerre mondiale
 - 1974, sous la V^e République
 - 1981, sous la V^e République

Exercice 2 Capacité Mémoriser et restituer les principales connaissances et notions

Marianne, symbole de la République



Sous la III^e République, toutes les communes de France se dotent de ces symboles.

Buste de 1890 ornant la salle des mariages dans la mairie du 14^e arrondissement de Paris.

- À l'aide des deux images de cette double page, retrouvez les symboles et les valeurs de la République française.
.....
.....

- Actuellement, le président de la République française :

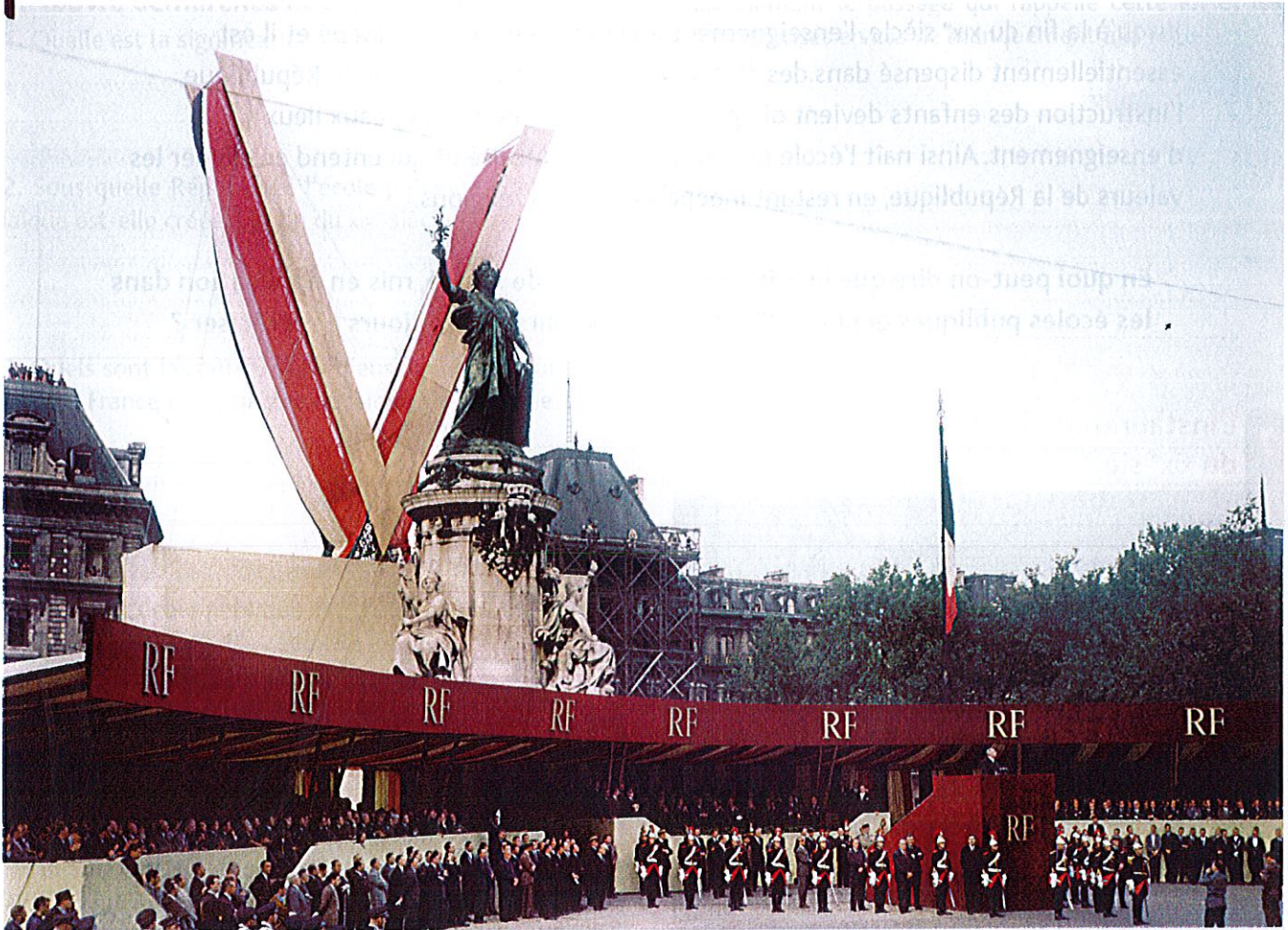
- est élu au suffrage universel pour une durée de 7 ans.
- est élu au suffrage universel pour une durée de 5 ans.
- est choisi pour une durée de 5 ans par un groupe de 80 000 parlementaires, conseillers généraux et municipaux.

- Pour chacune des affirmations suivantes, cochez la case qui convient.

- La laïcité a pour but d'interdire aux hommes d'avoir une religion. vrai faux
- La laïcité permet de respecter la liberté de croyance de chacun. vrai faux
- La loi de 2004 interdit tous les signes religieux à l'école. vrai faux
- La loi de 1905 proclame la neutralité de l'État français en matière de religion. vrai faux

Exercice 3 Capacité Caractériser un personnage et son action

1. La présentation de la Constitution de la V^e République



Le 4 septembre 1958, sur la place de la République à Paris, le général de Gaulle présente aux Français le projet constitutionnel instituant la V^e République.

2. Allocution du général de Gaulle sur sa proposition de réforme de la Constitution

Un des caractères essentiels de la V^e République, c'est qu'elle donne une tête à l'État. Cependant, pour que le président de la République puisse porter et exercer effectivement une charge pareille, il lui faut explicitement la confiance de la nation. [...]

Je crois devoir faire au pays la proposition que voici : quand sera achevé mon propre septennat ou si la mort ou la maladie l'interrompaient avant le terme, le président de la République sera dorénavant élu au suffrage universel.

Charles de Gaulle, allocution radiodiffusée et télévisée du 20 septembre 1962, *Discours et message*, éditions Plon.

1. Quelle fonction le général de Gaulle occupe-t-il en 1958 et en 1962 ?

.....

2. Comment s'adresse-t-il aux Français ?

.....

3. Quels changements introduit-il dans le fonctionnement de la République en 1958 et en 1962 ?

.....

.....

4. À partir des réponses précédentes, montrez que le général de Gaulle est un personnage clé de la V^e République.

.....

.....

Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, l'enseignement en France est peu développé et il est essentiellement dispensé dans des établissements religieux. Sous la III^e République, l'instruction des enfants devient obligatoire et l'État crée de nouveaux lieux d'enseignement. Ainsi naît l'école publique, qui est gratuite et qui entend enseigner les valeurs de la République, en restant indépendante des religions.

→ En quoi peut-on dire que le principe républicain de laïcité, mis en application dans les écoles publiques depuis 1880 jusqu'à nos jours, est toujours à préciser ?

1 L'instauration de l'école laïque à la fin du XIX^e siècle



L'enlèvement des crucifix dans les écoles de la Ville de Paris.

Dessin de M. Gerlier paru dans *La Presse illustrée* le 20 février 1881.

2 La laïcité d'après les lois scolaires des années 1880

a. La loi du 28 mars 1882 [...] met en dehors du programme scolaire l'enseignement de tout dogme¹ particulier, [et] y place au premier rang l'enseignement moral et civique. [Il s'agit] de séparer l'École de l'Église, d'assurer la liberté de conscience² des maîtres et des élèves, de distinguer enfin deux domaines trop souvent confondus, celui des croyances qui sont personnelles libres et variables, et celui des connaissances qui sont communes et indispensables à tous.

b. Le maître devra éviter [...] tout ce qui, dans son langage ou dans son attitude, blesserait les croyances religieuses des enfants confiés à ses soins, tout ce qui porterait le trouble dans leur esprit, tout ce qui trahirait, de sa part, envers une opinion quelconque un manque de respect ou de réserve.

Lettre de Jules Ferry (ministre de l'Instruction publique) aux instituteurs, 17 novembre 1883.

c. Dans les écoles publiques de tout ordre, l'enseignement est exclusivement confié à un personnel laïque.

Loi Goblet du 30 octobre 1886.

1. Dogme : croyance religieuse.

2. Liberté de conscience : liberté de pensée et de croyance dans le domaine religieux.

3 La laïcité, une règle de vie pour les élèves

La mission de l'école est essentielle dans la République. Elle transmet les connaissances, forme à l'esprit critique, assure l'autonomie, l'ouverture à la diversité des cultures. Or les tensions et les affrontements autour des questions religieuses sont devenus trop fréquents dans les établissements scolaires. Le déroulement normal des enseignements ne peut parfois plus être assuré.

La loi de 2004 n'admet donc que le port de signes discrets : les médailles, petites croix, étoiles de David, mains de Fatima ou petits corans. [Cette loi] doit se comprendre comme une chance donnée à l'intégration. Il ne s'agit pas de poser un interdit, mais de fixer une règle de vie en commun.

D'après le rapport de la commission de réflexion sur l'application du principe de laïcité dans la République, 2004.

Pour réaliser votre dossier

I Repérer la situation étudiée et mettre en œuvre démarches et connaissances

1. Quelle est la signification du mot « laïcité » ?

.....
.....
.....

2. Sous quelle République l'école publique, gratuite et laïque est-elle créée à la fin du XIX^e siècle ?

.....
.....
.....

3. Quels sont les autres lieux d'enseignement qui existent en France ? Le principe de laïcité s'y applique-t-il ?

.....
.....
.....

II Exploiter les documents

4. Lorsque l'école publique est créée, quelle est la religion dont on souhaite réduire l'influence ? Comment procède-t-on ? (docs 1 et 2c)

.....
.....
.....
.....

5. Quelle attitude les maîtres et les élèves doivent-ils adopter à l'école par rapport aux religions ? Pourquoi est-ce nécessaire ? (docs 2a, b et 3)

.....
.....
.....
.....
.....

6. Quels signes religieux sont interdits par la loi de 2004 ? (doc. 3)

.....
.....
.....
.....

III Compléter son dossier

Zoom ÉDUCATION CIVIQUE

La loi de 2004 dans votre établissement.

7. La loi du 15 mars 2004, évoquée dans le document 3, s'applique dans tous les établissements d'enseignement public de France (écoles, collèges, lycées).

➔ Recherchez dans le règlement intérieur de votre établissement le passage qui rappelle cette loi et les mesures prises en cas de manquement à la règle.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

IV Maîtriser les outils et les méthodes pour présenter son travail

8. Rappelez le titre et la problématique.

.....
.....

9. Intégrez les documents, en les numérotant et en indiquant avec précision la source utilisée. Rédigez pour chacun quelques lignes de commentaires expliquant l'intérêt du document pour répondre à la problématique.

.....
.....
.....
.....
.....
.....

10. Rédigez une synthèse de quelques lignes répondant à la problématique posée, en vous aidant des réponses données dans les parties I, II et III.

Mots à replacer : école publique, liberté de conscience, neutralité, laïcité, religion, croyance, connaissance, respect.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Le droit de vote, fondement de la démocratie



Jusqu'en 1913, les bureaux de vote ne comportent pas d'isoloirs, il n'y a pas d'enveloppe assurant la confidentialité et l'électeur doit remettre son bulletin au président du bureau de vote qui l'introduit dans l'urne.

Alfred Bramtrot, *Le Suffrage universel*, 1891.

Questions

Repérer la situation étudiée

1. Présentez le document : nature, auteur, date et lieu de conservation.
2. À cette date, quel est le régime politique de la France ?

Exploiter le document

3. Décrivez la scène et reconstituez les étapes du vote.
4. Retrouvez dans le décor deux symboles de la République française.

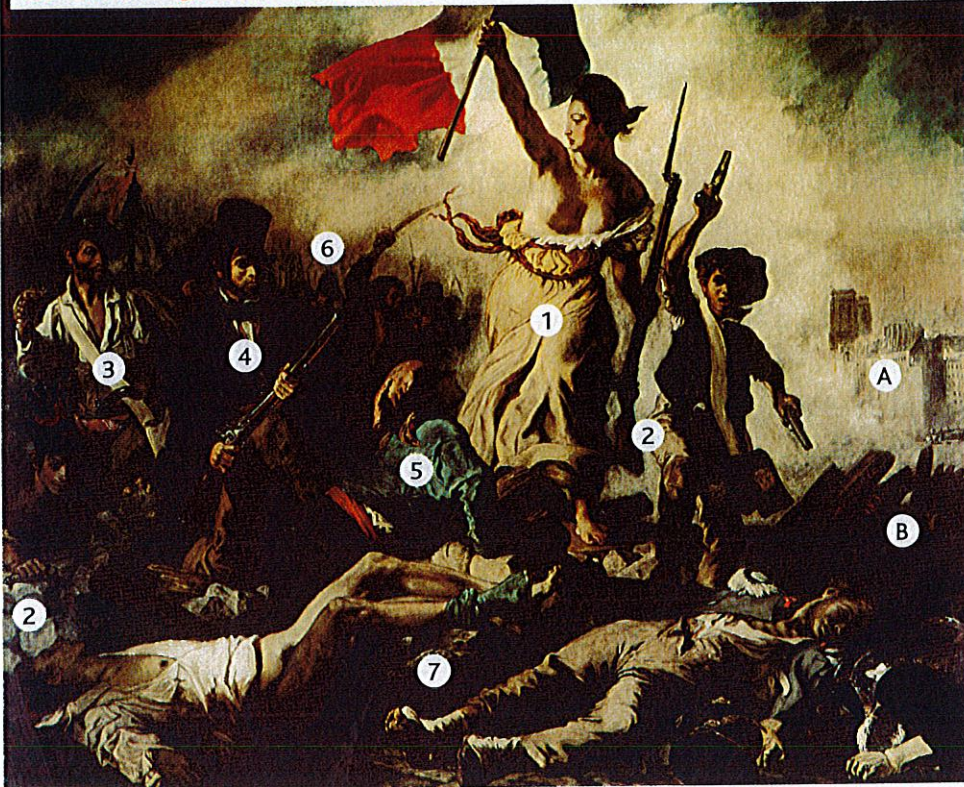
5. Observez les personnages qui votent. Appartiennent-ils tous à la même catégorie sociale ? Qu'est-ce que cela signifie ?

6. Pourquoi n'y a-t-il pas de femmes parmi les électeurs ? D'après vous, pourquoi le peintre a-t-il tout de même intitulé son œuvre *Le Suffrage universel* ?

Maîtriser les outils et les méthodes : rédiger un paragraphe organisé

À partir des réponses aux questions et de vos connaissances personnelles, rédigez un paragraphe sur l'évolution du vote et du suffrage universel en France.

La Liberté guidant le peuple



Les personnages

1. La Liberté, représentée sous les traits d'une femme portant un bonnet phrygien : c'est une allégorie.
2. Des « gamins de Paris ».
3. Un ouvrier, en tablier.
4. Un bourgeois ou un étudiant, portant le chapeau haut de forme.
5. Un paysan.
6. Groupe d'étudiants (parmi eux, un polytechnicien portant le chapeau bicorne).
7. Les soldats du roi Charles X.

Le décor

- A. Les tours de la cathédrale Notre-Dame de Paris.
- B. Les barricades, construites par les émeutiers parisiens.

En 1830, le roi Charles X tente de restaurer le pouvoir absolu des rois de France, ce qui provoque la révolution dite des « Trois Glorieuses » car elle s'est déroulée sur trois jours, les 27, 28 et 29 juillet 1830.

Tableau de Delacroix, *La Liberté guidant le peuple*, 1831.
Huile sur toile, 260 x 325 cm, Musée du Louvre, Paris.

1. D'après le tableau, quelles sont les catégories sociales qui se révoltent ?
2. Montrez que ce tableau glorifie le peuple citoyen et sa lutte pour les libertés.

B21

Compétences

3.3. Je sais regrouper dans un même document plusieurs éléments (texte, image, tableau, son, graphique, vidéo...)

➤ **Décrypter les photographies officielles des présidents de la V^e République**

ÉTAPE 1 ➤ Formez un groupe avec un ou deux camarades. Choisissez un des présidents de la V^e République (voir la Situation B, document 1). Faites valider ce choix par votre professeur.

ÉTAPE 2 ➤ Recherchez quelques informations sur ce président dans votre manuel, dans un dictionnaire ou une encyclopédie.

ÉTAPE 3 ➤ Recherchez le portrait officiel du président que vous avez choisi sur le site de la Documentation française : www.ladocumentationfrancaise.fr/photographie/portraits-officiels-presidents.shtml

ÉTAPE 4 ➤ Observez attentivement et décrivez la photographie : la tenue du président, le lieu où il se trouve, son attitude. Pour compléter votre étude et obtenir des informations sur les photographes, consultez les pages web suivantes :

www.politique.net/2007080701-innovations-portraits-presidentiels.htm

www.lefigaro.fr/reportage/20070523.FIG000000060_petites_histoires_de_la_photo_presidentielle.html

ÉTAPE 5 ➤ Utilisez un logiciel de traitement de texte (Word, Open Office) pour faire une présentation du président choisi et de son portrait. Elle devra comporter la **photographie officielle**, une courte **biographie** du président et un **tableau** classant les informations recueillies dans l'étape 3 en plusieurs catégories : nom du président/date de la photographie/décor/tenue, pose, attitude du président/informations sur le photographe/effet recherché. Enregistrez votre travail dans votre espace personnel.

ÉTAPE 6 ➤ Imprimez votre fichier et composez, avec les autres groupes de la classe, un panneau d'affichage sur les photographies officielles des présidents de la République.